



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Paul
Bureau de la Réglementation
et de la Police administrative**

Saint-Paul, le 20 MAI 2021

ARRÊTÉ n°2021-965/SP SAINT-PAUL/BRPA

***modifiant l'arrêté n° 74/SP SAINT-PAUL/BRPA du 19 janvier 2021
fixant les journées nationales d'appel public à la générosité pour l'année 2021***

**LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU** les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- VU** la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU** le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU** la circulaire du 9 septembre 1950 du ministre de l'intérieur relative à l'appel à la générosité publique ;
- VU** la circulaire n°INT/A/99/00225/C du 16 novembre 1999 portant application des dispositions de la loi 91-772 du 07 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfetures dans la mise en œuvre de ce dispositif ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 685 du 9 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Sylvie CENDRE, sous-préfète de Saint-Paul et à ses collaborateurs ;
- VU** le calendrier fixant les journées nationales de quêtes sur la voie publique pour l'année 2021, transmis par le ministère de l'intérieur ;
- VU** l'avenant au calendrier des journées nationales de quêtes sur la voie publique de l'année 2021, établi par le ministère de l'intérieur ;
- SUR** proposition de la sous-préfète de Saint-Paul ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le calendrier des journées nationales des quêtes sur la voie publique de l'année 2021 joint à l'arrêté du 19 janvier 2021 est modifié ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Samedi 22 mai au dimanche 30 mai avec quête tous les jours	Journées nationales de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Samedi 4 décembre au samedi 25 décembre avec quête tous les jours	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 74 /SP SAINT-PAUL/BRPA du 19 janvier 2021 sont sans changement

ARTICLE 4 : Mmes et MM. les sous-préfets, Mmes et MM. les maires, M. le directeur départemental de la sécurité publique, M. le colonel, commandant la gendarmerie de La Réunion sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté modificatif, qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de La Réunion.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète de Saint-Paul,



Sylvie CENDRE